



METZ PLAGES 2020

22 juillet - 16 août

APPEL A PROJET D'ANIMATION

Cahier des charges

1. OBJET

Du 22 juillet au 16 août, Metz Plage sera de retour pour une 13^{ème} édition. Depuis l'ouverture en 2008, le succès de cette manifestation n'est plus à prouver, elle a accueilli plus d'un million de plagistes depuis ses débuts. Pour cette occasion, la Ville de Metz lance un appel à projets d'animations permettant aux associations volontaires de proposer des activités et de bénéficier ainsi d'une visibilité durant la période estivale.

En complément des activités réalisées par ses équipes, la Ville de Metz donne la possibilité à des associations ou des clubs sportifs de proposer gratuitement des animations innovantes et méconnues à destination des plagistes.

Les associations souhaitant proposer une ou plusieurs activités seront les bienvenues sur le site et seront accueillies avec la plus grande attention. Dans la mesure où le site s'apparente à des vacances, il n'y a pas de pratique fédérale en ce qui concerne le sport mais uniquement de la découverte et de l'initiation.

2. OBJECTIF

Les associations volontaires peuvent proposer une ou plusieurs animations se déroulant entre le 22 juillet et le 16 août sur le site de Metz Plage. L'animation envisagée doit pouvoir se réaliser en extérieur et être accessible à un public familial. L'association peut donc mettre en place une activité faisant participer le public ou bien faire découvrir ses activités lors de démonstrations.

Metz Plage est une excellente occasion pour les associations de se faire connaître sur le territoire messin tant au niveau des particuliers que des entreprises partenaires. Un public diversifié se rend chaque jour sur Metz Plage ce qui permettra à l'association d'initier les plagistes à ses activités et de sensibiliser du public nouveau pour la rentrée 2020 -2021.

3. OPERATEURS

Cet appel à projet est lancé par la Ville de Metz, au cours du premier trimestre de l'année concernée, auprès de toute association en capacité de développer une animation : clubs sportifs, associations culturelles, socio-éducatives ou de jeunesse,...

4. PUBLIC CIBLE

Metz Plage accueille un public varié, essentiellement familial : des enfants, des adolescents et des adultes. En conséquence, toutes propositions d'animations à destination de ces publics seront étudiées.

5. THEME

Metz Plage reste ouvert à tous types d'activités (sportives, culturelles, éducatives, ludiques). Les associations sont invitées à faire preuve d'originalité et à proposer de nouveaux projets, inédits.

L'animation proposée doit être accessible à un public amateur. Elle doit avoir un objectif de découverte du sport, de l'activité culturelle ou de l'activité manuelle et se pratiquer sous une forme ludique.

6. SITE D'ACCUEIL

Les animations se déroulent sur le site de Metz Plage et éventuellement aux alentours sur le plan d'eau en cas de manque de place ou d'indisponibilité des espaces dédiés à l'animation.

7. PERIODES ET HORAIRES

Metz Plage est ouvert tous les jours du 22 juillet au 16 août de 11h à 20h. L'accès y est libre et gratuit pour les plagistes.

L'animation proposée pourra être ponctuelle comme récurrente (tous les mardis et jeudis par exemple). Le nombre d'intervention et/ou la fréquence de l'animation ainsi que sa durée sera définie par l'association en lien avec la Ville de Metz.

En 2020, une attention plus particulière sera portée lors de l'analyse des appels à projets afin d'avoir un programme encore plus cohérent que les années passées. **Le souhait des organisateurs est de développer les animations "jeune public" dès l'ouverture du site. Les propositions d'animations à destination des enfants situées entre 11h et 13 seront appréciées**

L'animation peut être accessible sur inscription préalable à l'accueil du site Metz Plage ou en libre accès, sans inscription, tout au long de son déroulement. Le nombre de personne accueillie est à définir en amont.

8. ENCADREMENT DE L'ANIMATION

La gestion et l'encadrement de l'animation sont entièrement à la charge de l'association.

L'encadrement pédagogique doit pouvoir justifier des compétences essentielles à l'encadrement de l'activité proposée et éventuellement des diplômes requis si nécessaire. Il doit être en nombre suffisant afin de garantir la sécurité des publics et le bon déroulement de l'animation.

9. BUDGET

Le budget global de l'opération ne dispose pas de crédits spécifiquement alloués à l'animation. C'est pourquoi la Ville de Metz privilégie les animations qui pourront lui être proposées sans contrepartie financière.

En compensation de l'intervention de l'association, la Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à l'association participante un maximum de visibilité sur le site.

Toute autre proposition de l'association sera toutefois étudiée.

10. SECURITE ET ASSURANCE

La souscription d'une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. En effet, l'animation proposée reste sous l'entière organisation et responsabilité de l'association. Il appartient au club ou à l'association de prendre connaissance de tous les documents définissant l'étendue de la garantie de l'assurance souscrite pour l'exercice de son activité et de vérifier notamment que tous les membres titulaires ou non d'une licence sont bien assurés.

Le club ou l'association est tenu de fournir à la Ville une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation à Metz Plage.

11. ETAPES DE CET APPEL A PROJET

L'appel à projet comporte 6 étapes :

1. L'association doit transmettre la fiche projet dûment complétée au Service Développement des Pratiques Sportives de la Ville de Metz.
2. La Ville de Metz étudie la proposition de l'association ainsi que la faisabilité de l'animation envisagée.
3. La Ville de Metz peut, le cas échéant, prendre contact avec l'association afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera essentielle. Une rencontre peut être organisée si nécessaire.
4. A l'issue de l'étude des projets d'animation, la Ville de Metz informe l'association par courrier de la validation ou non de son dossier.
5. Une ou plusieurs réunions de préparation et d'information pourront être organisées en amont de l'événement afin de bien définir les conditions d'intervention sur le site de Metz Plage. La Ville de Metz définira en lien avec l'association les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'animation proposée.
6. Après l'événement, l'association fournit un bilan de l'opération (fréquentation de son activité, retour au niveau de l'association, satisfaction, ...)

Il est précisé que la Ville de Metz n'est tenue par aucun délai pour le traitement des dossiers et qu'aucune indemnisation ne sera versée aux demandeurs quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

12. CALENDRIER ET CONTACTS

Date limite de dépôt des propositions (par courrier, par mail ou directement au service concerné) :

Vendredi 13 mars 2020 à 17h

La fiche projet dûment complétée est à adresser à :

Ville de Metz
Service Développement des Pratiques Sportives
144 Route de Thionville
57050 METZ

Tél : 03 87 55 55 71

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr



FICHE PROJET METZ PLAGÉ 2020

22 juillet au 16 août



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom (association, club...) :

Adresse :

Tél :

Président :

@ :

Tél :

Personnes référentes pour prise de contact avec la ville

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Présentation rapide (date de création, nombre d'adhérents,...) :

Activités proposées :

Lieux de pratique :

Événements notables auxquels vous avez déjà participé :

Avez-vous déjà participé à l'animation de Metz Plage ? :

DETAIL DE L'ANIMATION

Intitulé de l'animation (à inscrire dans les programmes) :

Présentation de l'animation

Dates et horaire de l'activité * :

Tranche d'âge des participants : de ans à ans

Nombre de places par session :

Inscription pour l'activité sur place ou participation libre

Besoin de stockage du matériel d'animation sur place ? Si oui, précisez :

* INFORMATIONS SUR DATE ET HORAIRE DE L'ACTIVITE

En 2020, une attention plus particulière sera portée lors de l'analyse des appels à projets afin d'avoir un programme encore plus cohérent que les années passées.

**Le souhait des organisateurs est de développer les animations "jeune public" dès l'ouverture du site.
Les propositions d'animations à destination des enfants situées entre 11h et 13 seront appréciées.**

BESOINS TECHNIQUES ET MATERIELS

Tables / Bancs

Electricité

Grilles caddies

Sonorisation

Autre : à préciser

**Merci de préciser dans ce cadre les motivations de votre candidature pour
l'animation de Metz Plage**

A compléter et à retourner au plus tard le 13 mars :

Ville de Metz

Service Développement des Pratiques Sportives

144 Route de Thionville 57050 Metz

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr